

Barème des honoraires

Taux de commissions et honoraires H.T du prix vente, à la charge du vendeur ou de l'acquéreur suivant convention.

6 % H.T de 1 € à 199.000 €

5 % H.T de 200.000 € à 999.000 €

4 % H.T de 1 M € à 5 M €

3 % H.T de 5 M € à 10 M €

2% H.T de 10 M € à 50 M €

1% H.T de 50 M € à X €

« En cas de vente d'un bien ayant fait l'objet d'un mandat dans le cadre du registre des mandats, le montant de la commission d'agence est déterminé, en application du barème de commission de notre agence, et conformément aux termes du mandat conclu. Dans ce cas, une information sur le montant de la commission d'agence, ainsi que le débiteur de cette commission, sera communiquée préalablement à toute présentation à tout acheteur qui se déclarera intéressé par le bien concerné. Nous ne percevons aucune rémunération supplémentaire au titre de la transaction réalisée.



NEW PROPERTY

 102 Avenue des Champs-Élysées 75008 Paris

 + 33 7 82 83 89 07

 newproperty.fr@gmail.com

 www.newproperty.fr